

AVIS

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le SICONA-Centre a introduit auprès de l'Administration de la gestion de l'eau une demande d'autorisation de la gestion des eaux pour l'assainissement d'une ancienne décharge avec aménagement d'une mare à Hagen (N° du dossier : EAU/AUT/26/0293)

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du2.5.MARS.2026

Steinfort, le2.5.MARS.2026


Le bourgmestre




Le secrétaire communal